



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais**  
**Compte-rendu de la réunion du Bureau du 21 décembre 2023**

**Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, PAILLOUX ; MM BERTHELOT, COULON, GUERINET, POINCLOUX, ROUSSEAU.

**Autres personnalités :** M. HURAUULT, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers.

**Absents excusés :**

**Bureau :** MMES, LEVY ; MM. BARJONET, BOURGEOIS, BRISSON, BRUNEAU, GAURAT, LAROCHE, PICAULT.

**Autres personnalités :** M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme RAPHANEL, Conseil départemental du Loiret, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme VARENNE, Conseil régional, , Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 20 novembre 2023 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 :
  - . dossiers de demande de financement
  - . préparation de l'avenant 1 au CRST ;
- LEADER : demande de subvention pour l'animation 2024 ;
- SAGE Nappe de Beauce : choix du bureau d'études pour le dossier « Mise à jour de l'étude sur l'incidence des forages proximaux de l'Aigre et analyse de solutions alternatives permettant de réduire leur influence sur le débit des cours d'eau » ;
- Avis sur le permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol portée par la SAS NANCRA Y ENERGIE SOLAIRE ;
- Affaires diverses.

Après avoir remercié M. le Sous-préfet et les élus de leur présence, Mme BEVIERE accueille Nathalie VARENNE, qui remplace Astrid REYT pour le suivi du territoire, à la Région Centre-Val de Loire.

La Présidente donne ensuite lecture de la liste des personnes excusées et des pouvoirs reçus.

M. BRUNEAU donne pouvoir à M. BOURGEOIS.

M. GAURAT donne pouvoir à M. ROUSSEAU.

Mme LEVY donne pouvoir à Mme BEVIERE.

M. PICAULT donne pouvoir à M. GUERINET.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe à l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du Bureau du 20 novembre 2023**

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour :

- 4 dossiers CRST ;
- Lancement de la consultation pour l'animation du programme Natura 2000 (2024-2027) ;
- En affaires diverses : retour sur la réunion SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) qui s'est tenue à Orléans le 14 novembre.

M. GUERINET souhaite apporter une modification au projet de compte-rendu, à l'évocation du SCoT, en proposant d'ajouter « M. GUERINET s'interroge sur les compétences à avoir en interne sur ce dossier.

Il sera fait appel à un bureau d'études. »

Accord des membres du Bureau.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité, après modification.**

<b>Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement</b>
---

Mme BEVIERE indique qu'il y a 4 dossiers soumis aujourd'hui, dont 2 sur le volet de la diversification agricole et les circuits courts.

**« Aménagements et réhabilitation d'un corps de ferme pour améliorer l'outil de vente directe ». Réf. 00023565. EARL DE LA FERME DES PLAINES.**

Jérôme VERONIQUE et Aline BOULET nourrissent le projet d'une installation depuis plusieurs années. La possibilité s'est offerte à eux en 2017, sur un terrain de 5,4 hectares, situé sur la D26, à la sortie d'Ondreville/Essonne en se dirigeant vers Puiseaux.

Aujourd'hui, l'EARL produit en BIO plus de 150 variétés de légumes, de petits fruits et de plantes aromatiques.

Le jardin-potager, de 3,5 ha environ, est délimité par une haie.

En parallèle, M. VERONIQUE a créé une société de conseil en Maraîchage biologique diversifié, potager pédagogique et paysager, régie agricole municipale, micro-ferme diversifiée...

Actuellement, l'ensemble de la production est vendu en direct par l'intermédiaire d'AMAP, et de la boutique à la ferme (l'EARL a déjà bénéficié, en 2018, d'une aide du PETR pour la rénovation du bâtiment de la boutique).

Le projet présenté en 2024 vise à finaliser la rénovation d'une partie du bâtiment, correspondant à la chambre froide et pour créer un nouvel espace de séchage des alliacées

Dans 1 des espaces, les travaux suivants seront effectués :

- Consolidation/changement de la charpente
- La toiture
- Création d'un plancher pour remplacer les panneaux de paille existants, qui ne permettent pas de marcher dessus en raison de leur vétusté. (espace actuellement inutilisé).
- Pour le séchage, la pièce doit être bien ventilée naturellement.

Dans l'autre espace, le projet vise à :

- Améliorer l'isolation de la pièce et ainsi augmenter les performances de la chambre froide et réduire les dépenses énergétiques. (Installer des panneaux isolants, Isolation du nouveau plancher, et changement pour une porte isolante).

La rénovation de cette partie du bâtiment est nécessaire :

- Pour pérenniser l'activité de l'entreprise en sécurisant la chambre froide / améliorant les performances énergétiques de la chambre froide.
- Pour assurer la sécurité des salariés qui travaillent régulièrement dans la chambre froide (au-dessous d'un plancher en paille).
- Pour protéger les investissements qui ont déjà été faits (Rénovation de l'espace boutique). En effet, l'effondrement du plafond pourrait entraîner la toiture de la boutique et causer des dommages importants.
- Pour développer une activité de séchage des alliacées, dans de bonnes conditions.

**Travaux réalisés en régie (ne faisant pas l'objet de la demande) :**

- Achat de claies de séchage pour les oignons-aux-échalotes.
- Améliorer l'isolation de la pièce et ainsi augmenter les performances de la chambre froide et réduire les dépenses énergétiques. (Installer des panneaux isolants, Isolation du nouveau plancher, et changement pour une porte isolante).

**Coût HT du projet : 41 980,00 €.**

**Coût HT éligible : 41 980,00 €.**

**Subvention régionale sollicitée : 14 600,00 €, soit 35 % des dépenses éligibles (dont 10% de bonus BIO).**

**Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

**« Acquisition d'un trieur alvéolaire avec accessoires pour consolider la diversification agricole par la production de moutarde en circuits courts ». EARL DU VAU MARTIN.**

Depuis 2015, l'EARL VAU MARTIN, dirigé par M. MORISSEAU, a créé un partenariat privilégié avec la maison Martin POURET. Cette entreprise loirétaine, plus que centenaire, est très renommée pour ses vinaigres et moutarde. Pour ce dernier item, elle reçoit des graines de moutarde, la transforme et la commercialise, sous diverses formes et recettes.

Dans le cadre de son développement stratégique, elle va créer une nouvelle usine à Boigny-sur-Bionne.

En amont, un ensemble d'agriculteurs se fédèrent, dont l'EARL VAU MARTIN, pour répondre à leur demande, sous cahier des charges rigoureux. De 30 tonnes de graines tous les 2 ans, la production arrive à 100 tonnes par an aujourd'hui avec un objectif affiché de 500 tonnes de moutarde commercialisée par an pour 2025.

A titre de comparaison, cela équivaut aux mêmes quantités que la moutarde de Meaux.

Afin de marquer son partenariat, M. MORISSEAU a signé un contrat de production de 3 ans avec M. David MATHERON, co-associé de la Maison Martin POURET. La maison Martin POURET a une exclusivité d'approvisionnement avec l'exploitant.

D'un point de vue agronomique, la moutarde a la faculté de valoriser des terres à potentiel moyen et surtout moins consommatrice d'azote à l'hectare qu'un colza. La moutarde en circuit court permet également d'être moins dépendant des flux et cours mondiaux comme l'année 2022 nous en a fait la grande démonstration.

L'EARL étant producteur, assurant le tri et le stockage et afin de répondre à des exigences de qualité et d'efficacité, elle a besoin de moderniser et d'iloter son installation de conditionnement.

A cette fin, le projet vise l'acquisition d'un trieur alvéolaire à débit variable, et d'un ensemble d'accessoires tels que des trémies, un vibreur électromagnétique.

**Coût HT du projet : 34 750,00 €.**

**Coût HT éligible : 34 750,00 €.**

**Subvention régionale sollicitée : 8 600,00 € (25 % des dépenses éligibles).**

**Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

**« Création d'un city stade à Boynes ». Commune de Boynes.**

La commune de Boynes souhaite aménager un city stade, au cœur du centre bourg.

Ce projet donnera la possibilité aux jeunes de la commune d'avoir accès, librement, à un terrain multisports.

Des rencontres, activités, tournois pourront y être organisés, ce qui favorise la mixité sociale.

Les dépenses liées au projet sont :

- Travaux de terrassement et création de la plateforme béton drainant pour aire de city stade
- Nappe d'isolement
- Drainage
- Terrain multisports.

**Coût HT du projet : 72 105,00 €.**

**Coût HT éligible : 72 105,00 €.**

**Subvention régionale sollicitée : 14 400,00 € (20 % des dépenses éligibles).**

**Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

**« Enfouissement des réseaux Rue de Nascelles à Yèvre le Châtel ». Ref. dossier 00023714. Commune de Yèvre la Ville.**

Une partie des réseaux aériens électriques et téléphoniques de Yèvre le Châtel a déjà été enfouie, notamment dans le cœur historique du village et des éclairages ont mis en valeur les principaux monuments.

Cependant, pour conserver le label des « Plus Beaux Villages de France », générateur de développement, la Commune doit poursuivre sa politique de mise en valeur de Yèvre le Châtel, qui fait régulièrement l'objet de ré-expertises.

Dans ce contexte, la commune de Yèvre la Ville (Yèvre le Châtel) souhaite poursuivre ses travaux d'enfouissement des réseaux, ici rue de Nascelles à Yèvre le Châtel.

Cette rue, située dans le périmètre de protection des monuments historiques de Yèvre le Châtel, est en effet profondément altérée par les réseaux aériens, forts nombreux et très visibles. Elle offre, en outre, des cônes de visibilité directs sur la forteresse médiévale (Monuments Historiques), l'église Saint-Gault (Inscrite aux Monuments Historiques) et les remparts du village.

Il convient de rappeler que l'effacement des réseaux aériens est un des éléments déterminants dans l'attribution et la conservation du label des « Plus Beaux Villages de France », et que, lors de la dernière expertise, l'enfouissement des réseaux rue de Nascelles a fait l'objet d'une « recommandation » spécifique (cf. courrier du 13 juillet 2023).

En concertation avec la SICAP, la commune a fait procéder à un chiffrage du coût de cette opération incluant l'enfouissement du réseau téléphonique et de l'éclairage public, avec le changement des lampadaires à éclairage LED.

Coût HT du projet : 102 369,35 €

Coût HT éligible : 102 369,35 €

Subvention régionale sollicitée : 35 800,00 € (écrété à 35 % des dépenses éligibles)

**Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l’unanimité. Mme PAILLOUX, par ailleurs Maire de Yèvre la Ville, ne prend pas part au vote.**

#### **Préparation de l’avenant 1 au CRST**

Lors du Bureau du 20 novembre dernier, la mesure « Plan isolation régional » a été consommée dans sa totalité. Comme évoqué alors, le PETR envisage de demander une modification de la maquette financière du CRST pour permettre le financement de nouveaux dossiers de réhabilitation thermique des bâtiments.

Mme DAUVILLIERS et M. BOURGEOIS, ayant respectivement acté que les équipements nautiques sur la CC Pithiverais Gâtinais et la CC de la Plaine du Nord Loiret ne se feraient pas sur le mandat actuel, il s’agit de répartir la dotation d’1 million d’euros sur la mesure 35 « Plan Isolation des bâtiments publics » et la mesure 35-3 « Eclairage public ».

Mme BEVIERE commente le tableau distribué aux élus.

Ainsi, 700 000 € pourraient venir abonder la mesure 35 et 300 000 € la mesure 35-3.

Mme VARENNE indique que les modifications de maquette financière ne sont pas possibles avant le bilan à mi-parcours. Toutefois, une demande exceptionnelle argumentée peut être faite auprès de la Région, compte-tenu des mesures qui seraient abondées. Les deux Communautés de communes devront par ailleurs faire parvenir un courrier actant du report des deux équipements nautiques.

**Le Bureau émet un avis favorable au principe d’une demande de modification de maquette à titre exceptionnel.**

Le projet d’avenant sera délibéré lors d’un prochain Bureau.

#### **LEADER : demande de subvention pour l’animation 2024**

Mme BEVIERE indique qu’il s’agit ici de faire la demande de financement pour l’année 2024, selon les nouvelles modalités régionales.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l’unanimité.**

La cérémonie de signature de la convention tripartite entre le GAL, le PETR et la Région s’est déroulée le 12 décembre dernier à Bellegarde.

Deux premiers dossiers ont été validés par le Comité de programmation qui s’est tenu le 8 décembre. Le premier concerne le poste de chef de projet LOGILIVRE, le second, POMM, est un véhicule de consultation itinérante en ophtalmologie, sur le Montargois.

#### **SAGE Nappe de Beauce : choix du bureau d’études pour le dossier « Mise à jour de l’étude sur l’incidence des forages proximaux de l’Aigre et analyse de solutions alternatives permettant de réduire leur influence sur le débit des cours d’eau »**

Mme BEVIERE rappelle que cette étude complémentaire est réalisée à la demande des services de la DDT d’Eure-et-Loir, afin d’approfondir les travaux à mettre en œuvre sur l’Aigre, et d’en analyser les solutions alternatives.

Deux bureaux d’étude ont répondu à la consultation, dont celui ayant réalisé la première étude.

Après analyse par les services de la CLE Nappe de Beauce et des services de l’Etat, il est proposé de retenir le groupement TELOSIA-HYDRIAD comme titulaire du marché.

La Présidente donne lecture du projet de délibération, rappelant notamment les conditions de réalisation et de financement de cette étude.

**Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l’unanimité.**

## **Avis sur le permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol portée par la SAS NANCRA Y ENERGIE SOLAIRE**

Mme BEVIERE rappelle que ce projet avait été évoqué lors des réunions de co-construction et de concertation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il est porté par la SICAP, qui a créé la SAS spécifiquement pour ce projet à Nancray/Rimarde.

La Présidente passe la parole à David VOYER, qui précise que le projet est en tous points conforme aux principes et objectifs du SCoT sur les questions de production d'énergie solaire, car il répond à la recommandation n°26 et à la prescription n°34 du DOO (Document d'Orientation et d'Objectif).

Par ailleurs, le projet va concourir aux objectifs de production d'énergie renouvelable sur le territoire.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Affaires diverses**

- Jeux BORDIER.

Mme BEVIERE donne lecture du mail reçu de la maison d'édition BORDIER, indiquant que le territoire est lauréat de l'appel à projets 2024.

Un comité de projet va se constituer, à l'initiative de l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais.

David VOYER précise que le jeu sera prêt à l'impression d'ici l'été et qu'il sera disponible à la vente courant octobre 2024.

Un premier rendez-vous avec le directeur des Jeux BORDIER a permis de caler les étapes de travail. Une visite dans le Pithiverais est envisagée en janvier ou février.

- Don de l'Association GAL Beauce & Gâtinais.

Mme BEVIERE indique que cette association, inactive depuis plusieurs années, va être dissoute. Les sommes restant sur le compte courant et le livret d'épargne associatif pourrait revenir au PETR, qui propose de flécher les montants correspondants sur le financement du projet « Vacances sans barrière », dont les outils numériques « 360 » en cours de préfiguration.

**Avis favorable des membres du Bureau.**

- Atelier n°2 OSONS LA TRANSITION.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui revient sur le dernier atelier OSONS LA TRANSITION qui s'est tenu à Dadonville le 16 décembre. En amont, les participants ont pu visiter une ferme éolienne à Sermaises, le méthaniseur d'Escrennes et la production de chaleur par géothermie à Dadonville.

A l'issue de cette troisième rencontre, les projets collectifs se précisent, à la fois sur la production d'EnR, sur les questions d'alimentation ou de valorisation de déchets. Le 4<sup>ème</sup> et dernier rendez-vous aura lieu le 10 janvier.

Les services de l'ADEME, de la Région et d'Energie partagée se félicitent du travail engagé par les acteurs locaux, qui font preuve d'une réelle dynamique.

Après cette série de 4 ateliers, les projets qui seront considérés comme structurants, pertinents pour le territoire, seront accompagnés par l'ensemble des partenaires OSONS LA TRANSITION, en particulier pour leurs financements.

Une SAS à l'échelle départementale est en cours de montage. Les projets locaux pourront donc s'y agréger, ce qui facilitera la concrétisation des démarches administratives et financières.

- Création d'une filière bois plaquettes énergie.

Mme BEVIERE indique qu'une belle dynamique se met en place, avec un fort intérêt de quelques agriculteurs pour ce sujet, comme cela a été dit lors de la réunion du 19 décembre dernier, au cours de laquelle la SCIC Bois Energie Centre, représentée par son directeur technique Hubert DESIRE et son Président M. François d'ESPINAY St LUC, ont pu répondre à toutes les questions des agriculteurs.

En premier lieu, il s'agira de faire l'inventaire des besoins, des chaufferies locales existantes et celles en projet, mais aussi ceux des chaufferies limitrophes, telle que celle de Neuville-aux-Bois.

Le maillage en plateformes de séchage et de stockage est tout à fait réaliste. Deux à trois plateformes sont suffisantes pour lancer la filière. Le développement pourra se faire ensuite à moyenne échéance.

- Nouveau délégué.

Mme BEVIERE indique que M. Erwan BRETON remplace M. RUBICONDO, du Conseil municipal de Pithiviers qui était délégué au Comité syndical du PETR, pour la CC du Pithiverais.

- « Fresque de l'engagement local, mon territoire, acteur de la transition »

Mme BEVIERE donne la parole à David VOYER, qui indique avoir reçu une proposition d'animation de l'ANPP, association nationale des Pays et des Pôles. Il s'agit de participer à un atelier sur le thème de l'engagement et du développement local, le 5 février après-midi. Le coût de cette prestation est pris en charge par l'ANPP, avec des financements CEREMA, GRDF et Caisse des Dépôts.

Les participants étant de 8 à 12 personnes, il est proposé que soient conviés :

Le Président de la CCDP

La Présidente de la CCPG

Le Président de la CCPNL

Le DGS de la CCDP

La DGS de la CCPG

Le DGS de la CCPNL

La Présidente du PETR

Les 3 VP du PETR

Le Directeur du PETR

La Présidente du Conseil de Développement Territorial.

Le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais est le seul de la Région Centre-Val de Loire à en bénéficier.

**Les membres du Bureau donne un avis favorable pour que le PETR se porte candidat et puisse accueillir cet atelier en février.**

- Prochain Bureau.

Le prochain Bureau aura lieu le 25 janvier à 16h30 dans les locaux du PETR, l'horaire étant avancé en raison d'une réunion qui doit se tenir, le même jour en fin d'après-midi à la CC de la Plaine du Nord Loiret.

- COP régionale.

M. le Sous-préfet indique que la COP régionale sera déclinée en COP départementale. Une prochaine réunion est programmée à Orléans le 8 janvier 2024 matin. Cette réunion est également à l'attention des Présidents des Communautés de communes.

- Villages d'Avenir.

M. le Sous-préfet rappelle que ce programme est similaire au dispositif Cœur de ville, mais à l'attention des villages ruraux. 15 communes ont été sélectionnées dans le Loiret, dont 2 sur le Pithiverais, Sermaises et Yèvre-la-Ville.

- CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique).

M. le Sous-préfet indique que le dispositif sera très probablement relancé, avec une nouvelle revue de projets à mettre en œuvre en février ou mars 2024.

Les modalités restent à recevoir des services de l'Etat.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h, et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

**Monique BEVIERE, Présidente**